

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 FEVRIER 2013 A 20 HEURES

Présents : Mesdames GOUTTE et HERAUD,
Messieurs BERNARD, HILARION, GABORIT, BOUSSARD, BRILAUD, MARENDA, MICHEL,
MIGLIORINI, ODIN, PONTACQ et RIVIERE.

Absentes : Madame BERNAUD (pouvoir à Monsieur RIVIERE) ;
Madame BODEI (excusée).

Secrétaire de séance : Mr BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du lundi 14 janvier 2013 est soumis au vote. Monsieur RIVIERE précise qu'il s'est abstenu sur le vote concernant l'aide alimentaire pour les Restos du Cœur. Le compte-rendu de la réunion sera donc rectifié en ce sens. Sous cette précision, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Raphaël SARRAZIN, Percepteur de Blaye, et le remercie de sa présence pour cette réunion essentiellement consacrée aux divers budgets communaux.

Sur demande de Madame le Maire, deux questions supplémentaires sont inscrites à l'ordre du jour, l'une concernant les rythmes scolaires, la seconde concernant l'enfouissement des réseaux au Port.

1. Budget Communal

Compte administratif 2012 :

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2012 qui s'établit ainsi que suit :

Recettes de fonctionnement :	630.703,17 €
Dépenses de fonctionnement :	626.887,00 €
Résultat de l'exercice :	+ 3.816,77 €
Recettes d'investissement :	399.560,95 €
Dépenses d'investissement :	334.675,30 €
Résultat de l'exercice :	+ 64.885,65 €

Madame le Maire se retire. Monsieur BERNARD soumet le compte administratif 2012 au vote.

Le compte administratif 2012 est adopté à la majorité. Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Compte de gestion de Monsieur le Percepteur :

Monsieur SARRAZIN précise que celui-ci est identique en tout point au compte administratif. Il est adopté à la majorité. Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Affectation de résultat :

Monsieur BERNARD présente l'affectation de résultat proposée. Celle-ci est adoptée à la majorité ainsi que suit :

Résultat de fonctionnement 2012 :	+ 3.816,17 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2011 :	+ 119.309,62 €
Résultat de clôture à affecter au 31/12/2012 :	+ 123.125,79 €
Résultat d'investissement 2012 :	+ 64.885,65 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2011 :	+ 48.997,14 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2012 :	+ 113.882,79 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	81.724,90 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	40.544,00 €
Soldes des restes à réaliser au 31/12/2012 :	- 41.180,90 €

Il n'y a donc aucun besoin de financement en investissement. La transposition budgétaire s'établit ainsi que suit :

Report en recettes d'investissement 2013 :	113.882,79 €
Report en recettes de fonctionnement 2013 :	123.125,79 €

Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Budget primitif 2013 :

Monsieur BERNARD précise que celui-ci sera voté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2. Budget annexe assainissement

Compte administratif 2012 :

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2012 qui s'établit ainsi que suit :

Recettes d'exploitation :	174.705,04 €
Dépenses d'exploitation :	28.473,91 €
Résultat de l'exercice :	+ 146.231,13 €
Recettes d'investissement :	8.238,35 €
Dépenses d'investissement :	147.160,17 €
Résultat de l'exercice :	- 138.921,82 €

Monsieur BERNARD explique qu'une opération d'ordre exceptionnelle (reprise de subventions) a été enregistrée pour un montant de 113.192,60 €, somme apparaissant en recettes d'exploitation et en dépenses d'investissement.

Madame le Maire se retire. Monsieur BERNARD soumet le compte administratif 2012 au vote.

Le compte administratif 2012 est adopté à la majorité. Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Compte de gestion de Monsieur le Percepteur :

Monsieur SARRAZIN précise que celui-ci est identique en tout point au compte administratif. Il est adopté à la majorité. Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Affectation du résultat :

Monsieur BERNARD présente l'affectation du résultat proposée. Celle-ci est adoptée, à la majorité, ainsi que suit :

Résultat d'exploitation 2012 :	+ 146.231,13 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2011 :	+ 4.915,60 €
Résultat de clôture à affecter au 31/12/2012 :	+ 151.146,73 €
Résultat d'investissement 2012 :	- 138.921,82 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2011 :	+ 10.065,90 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2009 :	- 128.855,92 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	3.225,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	
Solde des restes à réaliser au 31/12/2012 :	- 3.225,00 €

Il existe donc un besoin réel de financement en investissement de 132.080,92 €.

La transposition budgétaire s'établit ainsi que suit :

Report en section d'investissement 2013 est de - 128.855,92 €
Besoin de financement pour 2013 est de 132.080,92 € (recettes d'exploitation)
Report en recettes d'exploitation 2013 est de 19.065,81 €

Le solde des provisions à fin 2012 s'établit à 50.000 €, provisions qui pourraient être utilisées pour les travaux à prévoir sur le réseau d'assainissement. Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Budget primitif 2013 :

Monsieur BERNARD présente le projet de budget primitif 2013. Il est adopté, à la majorité, ainsi que suit :

Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à 52.371,81 €
Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 167.507,92 €.

Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

3. **Budget Port**

Compte administratif 2012 :

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2012 qui s'établit ainsi que suit :

Recettes d'exploitation :	17.207,51 €
Dépenses d'exploitation :	11.888,50 €
Résultat de l'exercice :	+ 5.319,01 €
Recettes d'investissement :	7.797,96 €
Dépenses d'investissement :	5.445,03 €
Résultat de l'exercice :	+ 2.352,93 €

Madame le Maire se retire. Monsieur BERNARD soumet le compte administratif 2012 au vote.

Le compte administratif 2012 est adopté à la majorité. Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Compte de gestion de Monsieur le Percepteur :

Monsieur SARRAZIN précise que celui-ci est identique en tout point au compte administratif. Il est adopté à la majorité. Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Affectation de résultat :

Monsieur BERNARD présente l'affectation de résultat proposée. Celle-ci est adoptée, à la majorité, ainsi que suit :

Résultat d'exploitation 2012 :	+ 5.319,01 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2011 :	+ 10.562,71 €
Résultat de clôture à affecter au 31/12/2012 :	+ 15.881,72 €
Résultat d'investissement 2012 :	+ 2.352,93 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2011 :	+ 7.493,39 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2012 :	+ 9.846,32 €

Il n'y a pas de restes à réaliser au 31/12/2012. Il n'y a aucun besoin de financement en investissement.

La transposition budgétaire s'établit ainsi que suit :

Report en recettes d'investissement 2013 :	9.846,32 €
Report en recettes d'exploitation 2013 :	15.881,72 €

Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Budget primitif 2013 :

Monsieur SARRAZIN présente le projet de budget primitif 2013. Il est adopté, à la majorité ainsi que suit :

Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à 32.020,72 €.

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 140.394,32 €.

Cette section prend, en effet, en compte le projet d'installations de passerelles en bois au Port pour 125.000 € de dépenses, compensées, pour partie, par plusieurs subventions qui apparaissent en recettes d'investissement. Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

4. **Budget développement économique :**

Compte administratif 2012 :

Monsieur BERNARD présente le compte administratif 2012 qui s'établit ainsi que suit :

Recettes de fonctionnement :	11.216,89 €
Dépenses de fonctionnement :	7.695,63 €
Résultat de l'exercice :	+ 3.521,26 €
Recettes d'investissement :	104.154,16 €
Dépenses d'investissement :	136.142,65 €
Résultat de l'exercice :	- 31.988,49 €

La section d'investissement présente des montants inhabituels liés au projet du salon de coiffure, en partie financé sur l'année 2012 mais pour lequel des subventions restent encore à percevoir.

Madame le Maire se retire. Monsieur BERNARD soumet le compte administratif 2012 au vote.

Le compte administratif 2012 est adopté à la majorité. Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Compte de gestion de Monsieur le Percepteur :

Monsieur SARRAZIN précise que celui-ci est identique en tout point au compte administratif. Il est adopté, à la majorité. Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Affectation de résultat :

Monsieur BERNARD présente l'affectation de résultat proposée. Celle-ci est adoptée, à la majorité, ainsi que suit :

Résultat de fonctionnement 2012 :	+ 3.521,26 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2011 :	+ 1.347,60 €
Résultat de clôture à affecter au 31/12/2012 :	+ 4.868,86 €
Résultat d'investissement 2012 :	- 31.988,49 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2011 :	- 13.011,58 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2012 :	- 45.000,07 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	17.771,21 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	66.740,50 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2012 :	+ 48.969,29 €

Compte tenu de ce solde positif des restes à réaliser permettant de couvrir le résultat négatif au 31/12/2012, il n'y a pas de besoin de financement en investissement.

La transposition budgétaire s'établit comme suit :

Report en section d'investissement 2013 : déficit :	45.000,07 €
Report en recettes de fonctionnement 2013 :	4.868,86 €

Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent.

Budget primitif 2013 :

Monsieur BERNARD présente le projet de budget primitif 2013.

Il est adopté, à la majorité, ainsi que suit :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 22.258,86 €

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 80.761,50 €

Madame BERNAUD (pouvoir) et Monsieur RIVIERE s'abstiennent. Interrogé par Monsieur BERNARD qui souhaite connaître ses motifs d'abstention ainsi que ceux de Madame BERNAUD, Monsieur RIVIERE répond qu'il ne désire pas s'expliquer mais qu'il y "aurait beaucoup de choses à dire". Monsieur SARRAZIN est invité à commenter l'ensemble de ces données comptables et financières. Il précise que la situation financière de la commune est tout à fait satisfaisante sur les 4 budgets. L'endettement de la commune qui était de 607.740 € en 2008 a été ramené à 406.844 € à la fin de l'exercice 2012. Le report qui était de 137.482 € à la fin de l'exercice 2008 est de 123.125 € à la fin de l'exercice 2012, ce qui traduit une certaine stabilité dans la situation financière de la commune. Mr SARRAZIN fournit au Conseil tous les éléments de réflexion en termes de capacité d'autofinancement (environ 103.000 €) ou de fonds de roulement (environ 257.000 €).

5. Indemnités du nouveau Percepteur

Madame le Maire signale au Conseil qu'il convient de se prononcer sur cette question du fait de la nomination d'un nouveau Percepteur à Blaye, tout en rappelant qu'en date du 8 novembre 2010, il avait été décidé d'allouer une somme à Mr GERGAUD au titre de ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire et pour la confection des documents budgétaires, indemnité calculée à taux plein. Madame le Maire propose de délibérer dans le même sens au profit de Monsieur SARRAZIN, nouveau Percepteur, l'indemnité annuelle s'élevant actuellement à 465,23 €. Après discussion, le Conseil décide, à la majorité, d'allouer la même indemnité à Monsieur SARRAZIN, soit un montant annuel de 465,23 €. Madame BERNAUD vote contre. Monsieur RIVIERE s'abstient.

6. Location local inter associatif

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé, il y a plusieurs mois, de proposer cette salle à la location à des particuliers puis que cela avait été abandonné suite à plusieurs incidents rencontrés à l'occasion de ces locations. Suite à de nouvelles demandes de location, elle souhaite connaître la position du Conseil. Suite à discussion, le Conseil se déclare favorable, à l'unanimité, à proposer à nouveau le local inter associatif pour des locations à des particuliers au tarif déjà adopté, à savoir 50 € pour les Plassacais et les habitants et associations hors commune. Seules les associations communales continueront à bénéficier de la gratuité de la salle.

7. Tarifs communaux 2013

Monsieur BERNARD rappelle les divers tarifs communaux en vigueur pour l'année 2012. Il indique que la commission "Finances" s'est prononcée pour le maintien de tous ces tarifs pour l'année 2013. Le Conseil décide également, à l'unanimité, le maintien de ces divers tarifs à savoir :

- Assainissement : 15 € HT la part forfaitaire et 1 € HT par m³ d'eau assainie.
- Ecole : 2,10 € pour le repas à la cantine scolaire et 0,55 € l'heure de garderie.
- Transport scolaire : gratuité.
- Cimetière : 400 € pour une concession trentenaire au columbarium, 100 € pour une concession simple de 2,5 m², 200 € pour une concession double de 5 m², 2.000 € pour un caveau et 3.000 € pour une chapelle.

8. Subvention aux associations 2013

Monsieur BERNARD présente au Conseil le projet de versements des subventions aux associations pour l'année 2013 tel que retenu par la commission "Finances". Il en assure le commentaire. Il apparaît que la plupart des subventions sont reportées à l'identique. La subvention aux Jeunes Sapeurs Pompiers est portée de 50 à 100 €, celle de FFBB Basket Haute Gironde et celle des Intrépides en culottes courtes sont mises en attente. La subvention de la Maison Familiale et Rurale n'est pas renouvelée. Celle de Blaye Nautique n'est pas reportée cette année. Une subvention exceptionnelle de 200 € est proposée au profit de l'association des Reflets de l'Estuaire pour un projet artistique en collaboration avec les Amis du Vieux Plassac. Enfin, une subvention exceptionnelle de 500 € est proposée au profit de l'association des Ateliers du Mascaret au titre d'un équilibre financier. Les demandes supplémentaires ne sont pas retenues. Le total des subventions s'élèverait, comme l'an dernier, à 3.395 € pour un montant total de 4.500 €, la différence pouvant permettre d'allouer quelques subventions mises provisoirement en attente de précisions.

Après discussion, les subventions aux associations pour l'année 2013 sont votées à l'unanimité ainsi que suit :

<i>Associations</i>	<i>Montant</i>	<i>Associations</i>	<i>Montant</i>
A.C.C.A.	275 €	Rats de Cave	300 €
ADAPEI	100 €	Les Reflets de l'Estuaire	200 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	100 €	Marathon Côtes Blaye	300 €
Anciens Combattants	170 €	Secours Catholique	400 €
Paralysés de France	100 €	Secours Populaire	400 €
Atelier du Mascaret	500 €	Souvenir Français	50 €
Gymnastique Volontaire	200 €	Stade Blayais Rugby	100 €
V.C.A.P.	200 €		
<i>TOTAL : 3.395,00 €</i>			

9. Redevance Occupation du Domaine Public par France Télécom

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil que France Télécom est redevable envers la commune d'une redevance au titre de l'Occupation du Domaine Public, le mode de calcul de celle-ci étant fixé par décret. Celui-ci prend en compte, notamment, l'espace aérien, l'espace souterrain et l'emprise au sol. L'an dernier, le calcul avait donné lieu à une redevance au profit de la commune d'un montant de 694,30 €. Le calcul est le même cette année. Le Conseil accepte, à l'unanimité, pour l'année 2013, la fixation de cette redevance à la somme de 694,30 € et la perception de cette somme par la commune.

10. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget

Madame le Maire rappelle au Conseil que, le vote du Budget 2013 n'ayant pas encore eu lieu, chaque dépense d'investissement doit faire l'objet d'un vote spécifique en Conseil. Elle propose l'engagement de 2 dépenses d'investissement.

Le Conseil décide, à la majorité, l'engagement d'une somme de 37.000 € au titre de l'acquisition de l'immeuble PAMPLIEGA place du Rey, l'acte notarié ayant été régularisé la semaine dernière. Madame BERNAUD et Monsieur RIVIERE votent contre.

Le Conseil décide, à l'unanimité, l'engagement d'une somme de 5.004,02 € TTC au titre du changement de 4 fenêtres de toit "type vélux" au musée, travaux confiés à l'entreprise CHOURY.

11. Acceptation de chèque

Madame le Maire informe le Conseil du versement à la commune par la Compagnie d'Assurances SMACL d'une somme de 448,67 € au titre d'un arrêt de travail d'un agent communal pendant 9 jours, aucune franchise n'étant appliquée, s'agissant d'un accident de travail. Le Conseil en prend acte et n'émet aucune opposition ni remarque.

12. Diagnostic assainissement : choix du Cabinet

Monsieur GABORIT présente cette question. Il indique au Conseil que 4 entreprises avaient répondu pour le projet d'étude diagnostique du réseau d'assainissement. Les offres ont été les suivantes :

- Entreprise G2C :	25.138,40 €
- Entreprise ARTELIA :	27.480,00 €
- Entreprise AQUALIS :	25.570,00 €
- Entreprise CISE/SAUR :	35.519,70 €

La commission s'est prononcée pour l'entreprise la "moins-disante", l'entreprise G2C, dont les données techniques sont apparues tout à fait satisfaisantes. L'étude diagnostique comprend une tranche ferme, un plan et une inspection fumée et visuelle.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise G2C pour l'étude diagnostique du réseau d'assainissement pour un montant total de 25.138,40 €.

Il est précisé que la subvention du Conseil général pour 30 % du montant est déjà assurée. Une subvention auprès de l'agence Adour-Garonne est à demander.

13. Validation des choix de la Commission "Voirie"

Monsieur GABORIT informe le Conseil des travaux importants retenus par la commission "Voirie", lesquels sont à engager au plus vite: les travaux de "point à temps" par l'entreprise GREMAIR pour un montant de 14.411,80 € TTC, les travaux de curage de fossé par l'entreprise MENANTEAU pour un montant de 4.697,65 € TTC et les travaux de menuiserie par l'entreprise SALOME pour un montant de 1.749,27 € TTC (porte mairie + barre anti-panique à rajouter) et pour un montant de 648,23 € (fenêtre du musée).

Le Conseil en prend acte et n'émet aucune opposition ni remarque.

14. Rythmes scolaires

Madame le Maire rappelle au Conseil que cette réforme des rythmes scolaires doit être appliquée dans les communes, soit pour la rentrée 2013, soit pour la rentrée 2014.

La réforme consiste en un passage à la semaine de 4 jours et ½. Les enfants auraient donc école le mercredi matin ou le samedi matin.

En contrepartie, l'école se terminerait normalement à 15 heures 45, la commune devant prendre en charge l'organisation du temps jusqu'à 16 heures 30, notamment par des activités sportives ou culturelles.

Les conseils municipaux doivent prendre une décision avant la fin du mois de mars, et même avant le 9 mars pour l'organisation du service des transports scolaires avec le Conseil général.

Monsieur BRILLAUD fournit quelques explications complémentaires, estimant le coût annuel à la charge de la commune à environ 7.000 €.

La question a été abordée au sein de la C.C.B. et il semble que la majorité des conseils municipaux préfèrent une application de cette réforme à la rentrée 2014. Il apparaît difficile, dans ces conditions, de ne pas être solidaire avec les autres communes.

Monsieur BRILLAUD signale qu'il a déjà rencontré les représentants de l'association des "Ateliers du Mascaret" qui pourrait faire une offre de services en proposant des animateurs pour les activités souhaitées.

Après discussions, il apparaît que le Conseil se montre favorable à l'organisation d'une réunion avec les enseignants de l'école de Plassac ainsi qu'avec les parents d'élèves pour aborder tous les éléments de cette réforme.

La question sera revue lors de la prochaine réunion pour une prise de décision définitive sur la date d'application de cette réforme.

15. Enfouissement réseau électrique

Monsieur BERNARD informe le Conseil de ce que les travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension au Port ont été évalués à 27.000 € HT par ERDF. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une prise en charge par ERDF pour 40 % de la dépense et d'une subvention du Syndicat d'Electrification du Blayais pour également 40 % de cette dépense, le solde restant à la charge de la commune s'élevant alors à 5.400 €.

Monsieur BERNARD propose que l'on formalise une demande de subvention pour ce projet auprès du Syndicat d'Electrification du Blayais au titre des travaux 2013, rappelant que ce projet pourrait se substituer à la demande de subvention déjà effectuée auprès du Syndicat pour l'enfouissement du réseau à l'entrée sud de la commune, travaux non réalisables actuellement.

Le Conseil accepte, à la majorité, de formaliser, auprès du Syndicat d'Electrification du Blayais, cette demande de subvention tel que défini ci-dessus. Madame BERNAUD (pouvoir) vote contre. Monsieur RIVIERE s'abstient.

16. Questions diverses

Agence Postale Communale : Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'agent communal qui gère l'A.P.C., laquelle propose d'élargir les horaires d'ouverture du bureau de poste. Le bureau de poste pourrait être ouvert certains après-midi et le temps d'ouverture pourrait passer de 20 heures à 27 heures 30 par semaine. Cela générerait incontestablement un surcoût pour la commune. La question sera revue ultérieurement.

Plainte : Madame le Maire informe le Conseil de ce qu'elle avait déposé plainte à l'encontre de Monsieur Frédéric BAFFOIGNE pour le non respect des réglementations sur l'environnement. Par courrier du 25 janvier 2013, Monsieur le délégué du Procureur de la République précise qu'après un entretien avec Monsieur BAFFOIGNE, la situation conflictuelle devrait être régularisée à l'issue d'un délai probatoire de 6 mois. Il demande à être informé du bon respect des engagements pris par Monsieur BAFFOIGNE.

Salon de coiffure : L'inauguration du salon sera organisée dès qu'une date aura pu être fixée avec les services du Conseil général.

Inondations : Une réunion avec les services du Conseil général, en présence de Monsieur LORIAUD, aura lieu le vendredi 1^{er} mars 2013 de 10 heures à 12 heures au sujet des inondations. La question des subventions possibles sera notamment abordée.

Ancien logement du Postier : Le logement et le bureau n'ont toujours trouvé de candidats. Il faudrait relancer la publicité.

Finances : Monsieur BERNARD informe le Conseil que le coefficient de solidarité appliqué par le Conseil général pour l'attribution des subventions aux communes passera de 0,88 % à 0,86 % pour Plassac, ce qui signifie que les subventions sur le fonctionnement vont légèrement diminuer.

Port : La commission a décidé de procéder à 2 demandes de quitter des emplacements non occupés de manière satisfaisante.

Site Internet : Le nouveau site est en service mais quelques modifications sont à prévoir.

Voirie : Monsieur ODIN signale des dégradations autour du Château d'eau consécutives au stationnement d'un bus. Il lui est répondu que le chauffeur du bus, contacté par la mairie, a procédé à la remise en état du terrain.

Table d'orientation : Monsieur ODIN signale au Conseil que l'étude d'implantation d'une table d'orientation près de la vierge des marins est toujours à l'étude. La question sera débattue en commission mais il faudrait peut-être prévoir l'aménagement d'une aire de stationnement pour éviter les circulations intempestives de véhicules.

Voirie : Monsieur RIVIERE demande que l'en prévoit la pose de panneaux "route inondée" près du lagunage lors des fortes marées car la route de la Mandraude est souvent inondée à cet endroit.

La séance est levée à 23 heures 40.